

ARGUMENTAIRE

RÉHABILITER L'IMPÔT

LA CFDT LE DIT CLAIREMENT : ON NE PEUT PAS VOULOIR À LA FOIS RÉSORBER LES DÉFICITS ET LA DETTE, AMÉLIORER LES TRANSPORTS, LA SÉCURITÉ, LA PRISE EN CHARGE DE LA PETITE ENFANCE ET DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE, REFUSER LA BAISSSE DES PRESTATIONS SOCIALES... ET PAYER MOINS D'IMPÔT.

RÉHABILITER L'IMPÔT

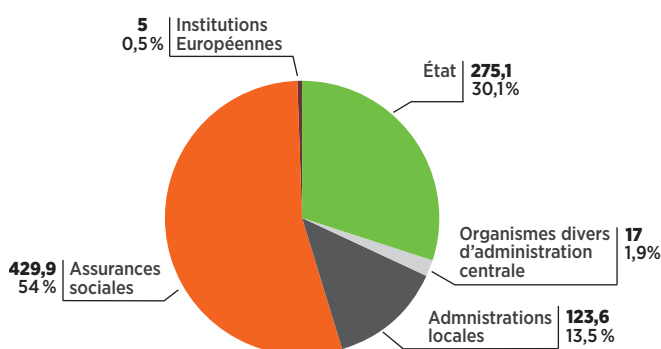
C'est une réalité : les impôts augmentent. Et avec eux, le sentiment qu'on en paie trop, « que ce n'est pas juste ». La France est effectivement un des pays au monde où on paie le plus d'impôts et de cotisations sociales. C'est un choix ancien qui correspond à la volonté des Français de mettre en commun une partie des ressources pour financer des prestations sociales de haut niveau et des services publics de qualité.

L'impôt est nécessaire. Il est un élément central de notre pacte social. Mais il ne peut être accepté que s'il est juste. S'il est aujourd'hui de plus en plus remis en cause, c'est que notre système est devenu illisible, incompréhensible et inéquitable.

Contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, ce ne sont pas les hauts revenus, ceux qu'on voudrait faire passer pour la « classe moyenne » qui paient trop d'impôts. Ce sont les ménages aux revenus modestes. Ils ont subi pendant des années les hausses d'impôts indirects (TVA, TIPP...) quand les plus aisés bénéficiaient de niches leur permettant de payer moins d'impôt sur le revenu et sur le capital.

Pour la CFDT, redonner toute sa légitimité à l'impôt suppose d'engager une réforme en profondeur de l'ensemble de la fiscalité et en particulier de l'impôt sur le revenu. Il ne s'agit pas ici de livrer une réforme clef en mains, mais de préciser ses grandes orientations pour peser dans le débat.

913,5 MRD EUR DE PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES EN 2012 RÉPARTIS ENTRE ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (Mrd EUR et % en total)



LES TROIS FONCTIONS DE L'IMPÔT

1/ Financer les dépenses des administrations publiques: l'État, les Organismes divers d'administration centrale ou Odac (universités, musées,

CNRS, Pôle emploi...), les Administrations publiques locales ou Apul, les Administrations de sécurité sociale ou Asso qui regroupent l'ensemble des régimes de base, les régimes complémentaires de retraite et l'Unedic. Et enfin, l'Union européenne. Ces prélèvements représentent environ 90 %

de leurs ressources, le reste vient des tarifs publics (droits d'entrée dans les piscines, musées...) et des revenus du patrimoine, et est complété par l'emprunt.

CHIFFRES CLÉ

90 %

c'est la part des ressources des administrations publiques provenant de l'impôt.

2/ Opérer une redistribution. C'est la fonction principale des impôts progressifs comme l'impôt sur le revenu (IR), les droits de succession et sur les donations, et l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), qui ne représentent en 2010 que 8 % des prélèvements obligatoires.

3/ Orienter les choix des ménages, des entreprises ou des investisseurs en matière de consommation ou/et d'investissement, par des allègements fiscaux ou des subventions. À divers degrés, elle détermine les grandes orientations sociétales ou économiques, et peut avoir un impact sur le logement, l'épargne, les familles, l'emploi, la création d'entreprise...

RÉDUIRE LE POIDS DES « NICHES »

En France, la 3^{ème} fonction de l'impôt, qui constitue la fiscalité dérogatoire, ce qu'on

appelle les "niches" ou les dépenses fiscales, est très utilisée. Mais son recours systématique présente plusieurs défauts majeurs :

- il complexifie et opacifie le système fiscal, le citoyen ne s'y retrouve plus;
- il ne permet pas des politiques économiques très ciblées et favorise les effets d'aubaine (ex : exonération de TVA dans le secteur de l'Hôtellerie Cafés Restaurants et le secteur du bâtiment);
- il a un effet anti-redistributif très puissant (ex : fiscalité de l'épargne);
- enfin, il abaisse de façon très significative le rendement de l'impôt.

En 2014, on recensera 460 dépenses fiscales et, selon la Loi de Finances 2012, elles représenteraient un coût total de 80 Mrd EUR dont 33,4 Mrd EUR pour l'IR. Cependant, la seule remise en cause des niches fiscales ne suffirait pas à restaurer l'équilibre budgétaire. De plus, pour leurs bénéficiaires, elles représentent du pouvoir d'achat qu'on ne peut supprimer sans discernement.

CHIFFRES CLÉ

460

dépenses fiscales ont coûté 80 Mrd d'Euros à l'État en 2012.

Nous contestons la méthode de suppression des « niches » choisie par le gouvernement actuel. Sans cadre général défini et en l'absence d'une révision du barème, l'accumulation de telles mesures pénalisent de nombreux ménages dont les revenus ne sont pas particulièrement élevés. Certains d'entre eux, aux revenus modestes peuvent ainsi devenir imposables, les amenant à devoir acquitter des taxes et des redevances dont ils étaient dispensés (taxe d'habitation, redevance télévision...) et, s'agissant des retraités et des chômeurs, voir leur taux de CSG augmenter.

En premier lieu, il faut donc procéder à un examen exhaustif des dépenses fiscales, recensées ou non, sur la base de priorités clairement établies (emploi, environnement...).



CE QUE VEUT LA CFDT CORRIGER LES INÉGALITÉS VIA LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

La CFDT est pour une refonte de l'IR restaurant son aspect progressif sur l'ensemble des contribuables et selon le principe d'un taux moyen d'imposition croissant en fonction des revenus. Plus exactement, « tous les revenus, et en particulier ceux de placement et du patrimoine, doivent être soumis à l'impôt dans les mêmes conditions que les revenus du travail ou de remplacement. Le barème de l'impôt doit être appliqué aux revenus des personnes, et non plus à ceux des ménages. L'ensemble des abattements et réductions d'impôt doit être transformé en allocations ou en crédits

NON À LA SUPPRESSION AVEUGLE DES NICHES

Le projet de loi de finances 2014 prévoit la fiscalisation de la participation de l'employeur aux contrats complémentaires santé des régimes collectifs d'entreprise. Cette mesure est déroutante et malvenue au moment où la généralisation de la complémentaire santé doit progresser. Pour la CFDT, elle n'aurait de sens que si les ressources dégagées (1 milliard d'euros) alimentaient le fonds de mutualisation dont nous avons proposé la création lors des discussions sur la généralisation des complémentaires santé afin d'aider ceux qui ne bénéficient pas d'une contribution des employeurs au financement de leur contrat. Or cette économie ne financera le fonds CMU-C et l'aide à la complémentaire santé qu'à hauteur de 300 M€.

d'impôt pour que tous les contribuables puissent en bénéficier. » (Congrès de Tours).

IL FAUT S'AFFRANCHIR DES MÉCANISMES QUI LIMITENT LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT SUR LE REVENU...

Tout le monde doit participer à l'impôt. Pourtant, plusieurs mécanismes réduisent le rendement de l'IR et le nombre de foyers fiscaux soumis à la dernière tranche du barème. Au final, une majorité de foyers fiscaux ne s'en acquitte pas. Et si la moitié des Français ne paient pas d'IR, ils s'acquittent en revanche de nombreuses taxes indirectes sur la consommation qui pèsent trois fois plus sur les ménages que l'IR. Or, les impôts sur la consommation ne représentent pas la même part de revenu pour tous les ménages. Le poids de la TVA est essentiellement supporté par les ménages modestes : les taxes indirectes représentent 16,6% du revenu disponible brut des 10% des ménages les plus modestes, et seulement 7,6% de celui des 10% des ménages les plus aisés.

... en forfaitisant le quotient familial (QF) et supprimant le quotient conjugal (QC). L'aide apportée aux enfants doit être égale quel que soit le

LES INÉGALITÉS DU PATRIMOINE

20% des ménages les plus modestes...



possèdent **1%** du patrimoine.

10% des ménages les plus riches...



possèdent **48%** du patrimoine.

revenu. La CFDT propose la forfaitisation du quotient familial en le répartissant sur l'ensemble des enfants pour créer un crédit d'impôt d'un même montant par enfant et ce dès le premier.

... en préférant le crédit d'impôt à la réduction d'impôt. Les réductions et crédits d'impôts interviennent après calcul de l'impôt et sont proportionnels aux dépenses effectuées. Mais, si le crédit d'impôt bénéficie à tout le monde, il n'en va pas de même de la réduction d'impôt. Celle-ci venant en déduction de l'impôt calculé, elle pourra être inférieure au droit ouvert voire nulle. Il faut donc privilégier le crédit d'impôt, là où son utilité est prouvée.

Dès son arrivée, le gouvernement Ayrault prend une série de mesures qui vont dans le sens souhaité par la CFDT (création d'une tranche à 45%, taxation des hautes rémunérations à 50%, intégration dans l'IR d'une grande partie des revenus du capital, abaissement par

deux fois du plafond quotient familial...). Mais, en renonçant très vite à une réforme globale et en accumulant les suppressions de niches fiscales, il renforce le sentiment d'injustice. (Voir ci-contre p2. La CFDT s'en trouve renforcée dans son exigence d'une réforme globale).

IL FAUT REFONDRE LE BARÈME DE L'IR ET CRÉER UNE TRANCHE D'IMPOSITION SUPPLÉMENTAIRE

La personnalisation de l'impôt (forfaitisation du QF, suppression du QC) et la réintégration dans l'assiette de l'impôt de l'essentiel des revenus de l'épargne sont les préalables qui permettraient d'établir un nouveau barème et de créer une tranche supplémentaire à 50% qui aurait un rendement significatif. Ce nouveau barème, plus progressif, serait susceptible de faire contribuer davantage les hauts et très hauts revenus voire de réduire le poids total des prélèvements sur les bas revenus.

IL FAUT RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DU PATRIMOINE...

La correction des inégalités ne peut se résumer aux revenus seuls. En 2010, les 20% de ménages les plus modestes détenaient moins de 1% du patrimoine. À l'inverse, les 20% de ménages les plus aisés en détenaient 65%, les 10% de ménages les plus riches en possédant à eux seuls 48%.

... en maintenant un impôt sur la détention du capital. L'ISF est un impôt plutôt juste et lisible : son assiette est bien représentative de la valeur vénale des biens (leur prix correspond au marché réel) et son seuil d'entrée concerne les patrimoines les plus élevés (on peut regretter qu'il ait été relevé à 1,3 million d'euros).

... en revenant à une taxation de sa transmission. Aujourd'hui, moins de 20% des successions sont imposées. Comment expliquer la taxation élevée des revenus du travail et pas celle de la transmission à titre gratuit du patrimoine?

Il faut revenir sur les dispositions qui exonèrent trop largement héritage et donation. Parallèlement, la CFDT propose d'instaurer une contribution spécifique sur les successions et les donations, affectée à la perte d'autonomie.

L'ÉPARGNE DOIT SOUTENIR L'ENTREPRISE ET L'INVESTISSEMENT PAR LA FISCALITÉ

Orienter l'épargne par la fiscalité permet à l'État de conduire sa politique économique. Mais si toutes les formes d'épargne bénéficient de niches, elles ne sont plus alors au service d'aucune politique. Il faut réorienter l'épargne vers les entreprises et l'investissement, et ne maintenir les prélèvements libérateurs (prélèvements à taux unique permettant d'échapper au barème progressif) qu'en faveur de l'épargne de long terme en actions dont l'intéressement et la participation. Les intérêts des livrets d'épargne populaire, quant à eux, doivent continuer à être exonérés, car leurs taux permettent tout juste de maintenir le pouvoir d'achat du capital placé.

RÉHABILITER L'IMPÔT

LA BOÎTE À OUTILS

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS EN LIGNE SUR CFDT.FR DANS LA RUBRIQUE « BOÎTE À OUTILS » RÉGULIÈREMENT MISE À JOUR.

L'AFFICHE

● LA COTISATION SYNDICALE RÉDUIT LES IMPÔTS



LE MODE D'EMPLOI

● NÉGOCIATIONS SALARIALES: ENCORE UNE ANNÉE DIFFICILE



LE PETIT REVENDICATIF

● FICHE FISCALITÉ



Retrouvez l'ensemble de nos argumentaires sur notre site www.cfdt.fr / Boîte à outils